DOUCET, BETH & ASSOCIES (DBA)

ASSOCIATION
ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT (ECPM)

62 BIS AVENUE PARMENTIER
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

À l'Assemblée Générale de l'association ECPM

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25/06/2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECPM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 1 du « II-Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de méthodes comptables relatifs :

- Traitement des produits - fonds dédiés et des produits d'avance
- Provision pour indemnités de départ à la retraite

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note 1 du « II-Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les changements de méthode comptable.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 10 juin 2025

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport :
Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	10 576,63	8 926,23	1 650,40	2 037,15
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	10 690,25		10 690,25	10 492,00
Prêts				
Autres	12 171,00		12 171,00	12 171,00
Total I	**33 437,88**	**8 926,23**	**24 511,65**	**24 700,15**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 203 108,51		2 203 108,51	735 693,19
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	69 356,53		69 356,53	28 262,63
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 752 138,06		1 752 138,06	674 216,84
Charges constatées d'avance	9 215,72		9 215,72	8 566,41
Total II	**4 033 818,82**		**4 033 818,82**	**1 446 739,07**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**4 067 256,70**	**8 926,23**	**4 058 330,47**	**1 471 439,22**

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Ensemble contre la peine de mort

BILAN PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise	**113 988,36**	**113 988,36**
Fonds propres statutaires	113 988,36	113 988,36
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	**292 076,01**	**281 333,19**
Excédent ou déficit de l'exercice	**1 023,98**	**10 742,82**
Situation nette (sous total)	***407 088,35***	***406 064,37***
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	**407 088,35**	**406 064,37**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		465 263,58
Total II		**465 263,58**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	19 509,15	30 815,15
Total III	**19 509,15**	**30 815,15**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	93 791,40	152 008,26
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	133 954,42	174 423,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	239 575,15	242 863,95
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 164 412,00	
Total IV	**3 631 732,97**	**569 296,12**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**4 058 330,47**	**1 471 439,22**

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Ensemble contre la peine de mort

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 017,00	7 900,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 968,40	2 742,14
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	858 576,39	1 181 958,24
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	5 934,20	5 767,60
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 306,00	8 279,04
Utilisations des fonds dédiés	465 263,58	1 529 600,37
Autres produits	1 144,12	13,31
Total I	**1 352 209,69**	**2 736 260,70**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	292 460,19	832 027,06
Aides financières	163 680,36	435 784,37
Impôts, taxes et versements assimilés	51 503,81	58 434,30
Salaires et traitements	625 624,00	644 973,43
Charges sociales	258 653,14	257 014,09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	386,75	386,75
Dotations aux provisions		5 930,41
Reports en fonds dédiés		465 263,58
Autres charges	4 095,01	983,24
Total II	1 396 403,26	2 700 797,23
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-44 193,57**	**35 463,47**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 710,64	12 844,10
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	3 678,66	6 268,33
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**10 389,30**	**19 112,43**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	830,15	41 350,08

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**830,15**	**41 350,08**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**9 559,15**	**-22 237,65**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**-34 634,42**	**13 225,82**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	37 783,95	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	**37 783,95**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 190,55	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	**1 190,55**	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**36 593,40**	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	935,00	2 483,00
Total des produits (I + III + V)	**1 400 382,94**	**2 755 373,13**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 399 358,96**	**2 744 630,31**
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 023,98**	**10 742,82**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	8 770,00	11 887,00
Bénévolat		
TOTAL	*8 770,00*	*11 887,00*
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	8 770,00	4 212,00
Prestations en nature		7 675,00
Personnel bénévole		
TOTAL	*8 770,00*	*11 887,00*

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

Association Loi 1901 – 62 bis avenue Parmentier – 75011 PARIS
SIRET 433 508 314 00062 – NAF 9499Z

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

Association Loi 1901 – 62 bis avenue Parmentier – 75011 PARIS
SIRET 433 508 314 00062 – NAF 9499Z

Table des matières

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice 3
1) Présentation de l'association 3
2) Faits significatifs de l'exercice 3
II. Principes, règles et méthodes comptables 3
1) Changement de méthode comptable 3
2) Provisions 4
3) Indemnité de fin de carrière 4
4) Méthode de détermination des produits 4
5) Conversion des dettes et créances en devises 4
6) Charges constatées d'avance 5
7) Produits constatés d'avance 5
III. Notes relatives aux postes de bilan actif 5
1) Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé 5
2) État des créances et dépréciations liées 6
3) Valeurs mobilières de placement 6
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif 6
1) Tableau de variation des fonds propres 6
2) Subventions d'investissements 6
3) Provisions réglementées 6
4) Fonds dédiés 7
5) Provisions pour risques et charges 7
6) Etat des échéances et des dettes 8
7) Emprunts 8
V. Détail des opérations de clôture 8
1) Charges à payer et produits à recevoir 8
2) Produits et charges imputables à un autre exercice 8
VI. Notes relatives au compte de résultat 9
1) Produits d'exploitation 9
a. Cotisations 9
b. Dons, mécénat 9
2) Charges d'exploitation 9
3) Résultat financier 9
4) Résultat exceptionnel 10
5) Contributions volontaires en nature 10
VII. Autres informations 10
1) Effectif moyen 10
2) Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés 10
3) Filiales et participations 10
4) Engagements hors bilan 10
5) Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes 11

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Association Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

Association Loi 1901 – 62 bis avenue Parmentier – 75011 PARIS
SIRET 433 508 314 00062 – NAF 9499Z

I. Présentation et Faits significatifs de l'exercice

1) Présentation de l'association

L'association Ensemble Contre la Peine de Mort (ECPM) est une association régie par la loi de 1901. Elle agit pour lutter contre la peine capitale partout dans le monde. L'association s'attache à fédérer et mobiliser les forces abolitionnistes internationales, à encourager l'abolition universelle par l'éducation, l'information et la sensibilisation des opinions publiques, à renforcer les capacités des acteurs abolitionnistes et à agir avec eux, et enfin à agir en faveur des condamnés à mort dans le monde.

ECPM est à but non lucratif et n'est pas soumise aux impôts commerciaux. À ce titre, toutes les écritures sont donc comptabilisées toutes taxes comprises.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 058 330 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 1 023.98 euros.
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2) Faits significatifs de l'exercice

L'année 2024 a vu le démarrage d'un nouveau projet regroupant les zones Afrique Asie et Mona. L'année 2024 est également l'année de démarrage du projet du 9ème congrès mondial contre la peine de mort.

II. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 ;
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.
Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

1) Changement de méthode comptable

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Au cours de l'exercice, deux changements de méthode comptable ont été appliqués :

- Traitement des produits – Fonds dédiés et produits constatés d'avance

La méthode de comptabilisation des fonds dédiés a été modifiée. Désormais, seule la quote-part des financements annuels non consommés à la clôture de l'exercice, correspondant à des actions prévues au titre de l'année mais reportées en raison de leur non-réalisation, est maintenue en fonds dédiés.

Les produits non consommés à la clôture et ne correspondant pas à une période d'activité déterminée (notamment ceux ne relevant pas de l'exercice civil en cours) sont désormais comptabilisés en **produits constatés d'avance**.

La redéfinition des fonds dédiés amène à modifier la comptabilisation des reports des conventions existantes à ECPM en 2024. De ce fait, l'intégralité des fonds non consommés concernant les années futures est comptabilisée en PCA et non pas en fonds dédiés.

- Provision pour indemnités de départ à la retraite

Jusqu'en 2023, le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite était fondé sur la date prévisionnelle de départ à la retraite des salariés. À compter de l'exercice 2024, ce calcul est désormais basé sur la date d'entrée du salarié dans l'organisme, conformément aux méthodes actuarielles recommandées. Cette modification permet une meilleure prise en compte de l'engagement social dès l'entrée du salarié.

2) Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

3) Indemnité de fin de carrière

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Contrat : uniquement CDI
- Taux d'actualisation : 3.40 %
- Taux de croissance des salaires : 0,5%
- Age de départ à la retraite : 64-63 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de survie : (table INSEE F 2018-2020)
- Taux de charges sociales : 54.94 % (cadre) 37.54 % (non cadre)

Les engagements au 31/12/2024 s'élèvent à 19 509,15 euros.

4) Méthode de détermination des produits

La totalité du financement prévu dans la convention avec le financeur est inscrite en produits à la signature de la convention.

En fonction de l'état d'avancement du projet, les quotes-parts de produits non consommées à la date de clôture sont comptabilisées en produits constatés d'avance s'ils concernent des financements pour les années à venir ou en fonds dédiés s'ils concernent des financements de l'exercice non totalement consommés.

5) Conversion des dettes et créances en devises

Les transactions effectuées en devises sont enregistrées au cours du jour de l'opération (engagement ou paiement). Les créances et les dettes en devises sont valorisées en cours d'année aux taux moyens mensuels inforeuros.

A la date de clôture, les dettes et créances sont converties au taux de la devise concernée à partir des cours fournis par la Banque de France au 31/12.

Les écarts de change latents sont comptabilisés en écart de conversion actif ou passif.

Les écarts de conversion actif donnent lieu à une provision pour perte de change.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

6) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Elles s'élèvent à 9 215.72 euros au 31/12/2024.

7) Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux financements reçus au cours de l'exercice, dont les actions correspondantes ne sont pas encore réalisées à la clôture.

Ils sont déterminés en fonction de l'état d'avancement des projets : lorsque les financements concernent des actions à réaliser sur les exercices futurs, la quote-part non consommée est constatée en PCA.

En revanche, lorsque les financements non consommés à la clôture sont relatifs à des actions de l'exercice en cours, ils sont maintenus en fonds dédiés.

Au 31 décembre 2024, le montant des produits constatés d'avance s'élève à 3 164 412 euros.

III. Notes relatives aux postes de bilan actif

1) Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais, remises, escomptes de règlements obtenus. Les durées d'amortissement, en mode linéaire, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Agencements, installations	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 576,63			10 576,63
Immobilisations financières	22 861,25			22 861,25
TOTAL IMMOBILISATIONS	**33 437,88**	**0,00**	**0,00**	**33 437,88**
Amortissements immos incorporelles				
Amortissements immos corporelles	8 539,48	386,75		8 926,23
TOTAL AMORTISSEMENTS	**8 539,48**	**386,75**	**0,00**	**8 926,23**
VALEURS NETTES COMPTABLES	**24 898,40**	**-386,75**	**0,00**	**24 511,65**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont composées :

- de 701 parts du Crédit Coopératif pour 10 690,25 euros ;
- d'un dépôt de garantie concernant les locaux pour 12 171,00 euros.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

2) État des créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 861,25		22 861,25
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 203 108,51	2 248,00	2 200 860,51
Créances douteuses			
Autres créances			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	2 770,17	2 770,17	
Etat et autres collectivités publiques	17 157,28	17 157,28	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	49 429,08	49 429,08	
Charges constatées d'avance	9 215,72	9 215,72	
TOTAUX	**2 304 542,01**	**80 820,25**	**2 223 721,76**

3) Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au 31/12/2024.

IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif

1) Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	113 988,36				**113 988,36**
Fonds propres avec droit de reprise	0,00				**0,00**
Ecarts de réévaluation	0,00				**0,00**
Réserves	0,00				**0,00**
Report à nouveau (RAN)	281 333,19	10 742,82			**292 076,01**
Excédent ou déficit de l'exercice	10 742,82	-10 742,82		1 023,98	**1 023,98**
Situation nette	**406 064,37**	**0,00**	**0,00**	**1 023,98**	**407 088,35**

2) Subventions d'investissements

Il n'y a pas de subventions d'investissement au 31/12/2024.

3) Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2024.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

4) Fonds dédiés

Les fonds dédiés représentent la part des financements reçus en N pour des actions prévues cette année-là, mais non réalisées à la clôture. Leur financement est reporté à l'exercice N+1 pour permettre la réalisation de ces actions.

Aucun fonds dédié n'a été constaté au titre de l'exercice 2024.

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports (compte 689)	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global (compte 789)	Dont rembour-sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	465263,58	-455263,58	-10000,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00
Contributions financières d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	0,00
Ressources liées à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	
TOTAL	**465263,58**	**-455263,58**	**-10000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

5) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges d'un total de 19 509,15 € figurent au bilan au 31/12/2024.

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques : perte de change				0,00
Provisions pour charges	30 815,15		11 306,00	19 509,15
Provisions pensions et obligations similaires				
TOTAL	30 815,15	0,00	11 306,00	19 509,15

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

6) Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 791,40	93 791,40		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	73 801,33	73 801,33		
Organismes sociaux	48 296,01	48 296,01		
Etat et autres collectivités publiques	11 857,08	11 857,08		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	239 575,15	239 575,15		
Produits constatés d'avance	3 164 412,00	1 625 183,51	1 539 228,49	
TOTAUX	**3 631 732,97**	**2 092 504,48**	**1 539 228,49**	**0,00**

7) Emprunts

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2024.

V. Détail des opérations de clôture

1) Charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer

- Fournisseurs, factures non parvenues 19 329,34
- Provision sur congés payés 47 650,37
- Provision sur charges sociales (CP) 26 150,96
- Cotisations sociales à payer 48 296,01
- État, taxes à payer 11 857,08

2) Produits et charges imputables à un autre exercice

- Charges constatées d'avance 9 215,72

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

VI. Notes relatives au compte de résultat

1) Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

Nature des produits d'exploitation	Montants	Taux
Subventions d'exploitation	1 323 839,97	97,9%
Cotisations	8 017,00	0,6%
Dons	5 934,20	0,4%
Ventes de prestations de service et biens	1 968,40	0,1%
Contributions financières	0,00	0,0%
Autres produits	1 144,12	0,1%
Reprise de provisions, dépréciations	11 306,00	0,8%
TOTAL	**1 352 209,69**	**100,0%**

a. *Cotisations*

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Elles s'élèvent à 8 017 euros au 31/12/2024.

b. *Dons, mécénat*

Les dons ne sont pas issus de l'appel à la générosité du public.

2) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Nature des charges d'exploitation	Montants	Taux
Autres achats et charges externes	292 460,19	20,9%
Aides financières	163 680,36	11,7%
Impôts et taxes assimilés	51 503,81	3,7%
Personnel (salaires & charges)	884 277,14	63,3%
Dotations amts/dépréciations	386,75	0,0%
Report en fonds dédiés	0,00	0,0%
Autres charges	4 095,01	0,3%

3) Résultat financier

Il s'élève à 9 559,15 euros et concerne les intérêts sur livret et une différence de change.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

4) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 36 593,40 euros et provient principalement de produits liés à des subventions des exercices antérieurs, ainsi que de régularisations de cotisations Mederic Humanis des années précédentes.

- Produits exceptionnels : 37 783.95 € (régularisations subventions exercices antérieurs et cotisations Médéric Humanis)
- Charges exceptionnelles : 1 190.55 € (régularisations exercices antérieurs cotisations sociales)

5) Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 8 770 euros.

Elles correspondent à

- du bénévolat de membres de l'association (maquettage) ;
- du bénévolat de la part de l'AADH (Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme).

VII. Autres informations

1) Effectif moyen

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres	7,95	3,00	4,95
Employés	7,00	1,00	6,00
Apprentis	0,25		0,25
TOTAUX	15,20	4,00	11,20

2) Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association. La rémunération des salariés occupant les postes de direction n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

3) Filiales et participations

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

4) Engagements hors bilan

La structure a conclu des partenariats avec plusieurs entités impliquant la rétrocession d'une partie des financements perçus, sous réserve de la réalisation effective des actions prévues et de la validation des dépenses associées.

À la clôture de l'exercice, une partie des montants a été versée et comptabilisée. Le solde des engagements potentiels au titre de ces conventions, sous réserve de leur exécution conforme, est présenté en engagements hors bilan, comme suit :

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

Nom du partenaire	Date de la convention	Montant conventionnel prévisionnel (en euros)	Montant versés à fin 2024 (B)	Montant comptabilisé à fin 2024 (C)	Solde restant à verser par rapport au budget de la convention (A-B)	Solde disponible pour les dépenses (A-C)
AMDH (Association Mauritanienne des Droits de l'Homme)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	22 929 €	- €	3 452 €	22 929 €	19 477 €
Droits et Paix	du 01/01/2024 au 31/12/2026	142 500 €	38 154 €	20 419 €	104 346 €	122 081 €
OMP (Observatoire Marocain des Prisons)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	123 540 €	14 527 €	8 310 €	109 013 €	115 230 €
LACR (Lebanese Associations for Civil Rights)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	15 210 €	- €	- €	15 210 €	15 210 €
CTCPM (Coalition Tunisienne Contre la Peine de Mort)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	154 668 €	26 275 €	17 966 €	128 393 €	136 702 €
IHRNGO (Iran Human Rights)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	70 000 €	29 167 €	22 848 €	40 833 €	47 152 €
CPJ (Culture pour la Paix et la Justice asbl)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	204 880 €	71 287 €	65 140 €	133 593 €	139 740 €
CSP (Crime Si Poa)	du 01/01/2024 au 31/12/2026	45 035 €	8 135 €	3 525 €	36 900 €	41 511 €
KontraS	du 01/01/2024 au 31/12/2026	112 326 €	8 003 €	17 997 €	104 323 €	94 329 €

5) Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet Doucet, Beth & associés assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 6 864 euros TTC (incluant frais de déplacement) pour l'exercice.
Le Commissaire aux comptes réalise également des services autres que la mission de certification des comptes (SACC). Dans ce cadre, il a réalisé la mission d'audit du projet financé par la Norvège pour un montant total d'honoraires de 7 000 euros TTC.

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS